



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Réunion DEB/OS du 16 février 2016

Présents:

- Pour la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité):

François Mitteau, Directeur, Baptiste Blanchard, Chef du bureau des Agences

- Pour la CFDT:

Nicolas Hannel, Secrétaire de la section Seine-Normandie, Juan Emilio Rodriguez, Secrétaire de la section Rhin-Meuse, Rémi Le Besq, Administrateur du Conseil d'administration Loire-Bretagne, Mohamed Adouane, Secrétaire général adjoint de l'UFETAM

- OS :

SNE/FSU, CGT, FO

L'ordre du jour de la séance était le suivant:

- Conséquences du projet de loi biodiversité
- Décret prévoyance et ses suites
- Taux de prime de performance collective
- Taux de promotion pour 2016

Projet de loi biodiversité :

Au stade de la deuxième lecture devant le Sénat, les grands fondamentaux du projet de loi n'ont pas été bouleversés. Deux précisions importantes ont néanmoins été apportées à ce stade :

- Il a été confirmé que les interventions en matière de biodiversité seront bien inscrites dans les champs des Agences. Le législateur nous a fait part de sa volonté d'utiliser « la logistique des Agences de l'Eau » pour l'instruction et le paiement des aides (l'ONEMA, pièce maîtresse de la future AFB, conservera quasiment ses missions actuelles et assurera la maîtrise d'ouvrage du dispositif). Une lettre de mission pour l'étude et la mise en place de redevances biodiversité vient d'être confiée à l'ancien directeur de l'ONEMA sous l'égide du CGDD.
- Une clarification a été apportée sur le volet régional de l'AFB. La coopération avec les régions se fera « à leur demande ». L'AFB étudiera, ensuite, la mise en place de partenariats régionaux dans le champs de la biodiversité.

Commentaire CFDT :

La CFDT n'a eu de cesse d'affirmer que la mise en place de l'AFB, à moyens constants, voir à la baisse par rapport aux effectifs actuels des établissements de la future AFB, était vouée à l'échec. Les besoins en termes d'ETP pour atteindre les ambitions politiques de ce projet sont de l'ordre de 300 ETP au minimum. La confirmation de la prise en charge par les Agences de l'instruction et du paiement des aides relatives à la biodiversité, se faisant également à moyens constants, ne pourra pas sérieusement aboutir. Enfin, pour l'anecdote, le choix de l'inspecteur du CGDD retenu pour diligenter l'étude sur les redevances biodiversité interpelle quant on sait comment cet expert a été « débarqué » de la direction de l'ONEMA suite à un rapport de la Cour des Comptes !

Prévoyance

La DEB nous rappelle que le taux de subventionnement par les Agences est le même que le précédent contrat à savoir de 75% sauf pour Rhin-Meuse à 100%. L'administration a fait une lecture du décret qui impose un passage en CA pour prendre la décision et valider le taux. Cette stratégie évite le contentieux avec Bercy, et sera appliquée avec un effet rétroactif au 1^{er} février compte tenu des dates de réunions des CA courant mars.

La CFDT rappelle sa revendication de mise en place d'une consultation globale inter-Agence pour la mise en place d'une complémentaire santé sans participation de l'employeur afin de bénéficier de l'effet de nombre, à la fois pour le coût et pour les prestations. La DEB répond qu'une étude d'opportunité est en cours par la DRH, en priorité pour 2016. La CFDT demande à participer à la rédaction du cahier des charges avec un calendrier pour le 1^{er} semestre 2016 pour une mise en place fin 2016. L'AESN va en assurer le pilotage, compte tenu de son expertise acquise avec le dossier prévoyance.

Prime de performance collective :

Le DEB nous informe officiellement que la PPC pour 2016 est de 130%. Les OS répondent que ce taux est faible au regard des efforts consentis par les agents dans le contexte actuel. Les salaires sont bloqués depuis 2010. Il est demandé de revoir le régime indemnitaire.

Commentaire CFDT :

Bien que ce taux soit le plus élevé depuis la création de cette prime, nous déplorons que la revendication du taux maximal de 150 % porté par la CFDT n'ait pas été retenu, compte tenu de l'atteinte des deux objectifs majeurs de cette année :

- la révision du SDAGE et du programme de mesures 2016-2021,
- la révision à mi-parcours du 10^{ème} programme.

Et ceci « dans un contexte de réduction drastique des effectifs »! En outre, malgré l'issue positive du dossier prévoyance, les agents ont dû payer un mois de primes sans subvention de l'Agence, et ont perdu, avec le nouveau système, le bénéfice de la sur-complémentaire retraite, dont nous réclamons la compensation. La CFDT regrette, en outre, que la proposition de la DG de Seine-Normandie, (approuvé unanimement par les OS) de porter de façon différencié le taux de la prime à 150 % pour les agents de catégorie V, IV et III n'ait pas été retenue.

Taux de promotion 2016 :

La renégociation promise par le SG du ministère pour améliorer le taux dit « pro/pro » pour l'année 2016 n'aura pas lieu. C'est donc les taux du triennal 2015/2017 qui vont s'appliquer. Pour 2016, nous aurons donc 6 % pour les catégories 1 et 2 et 7 % pour les catégories 3.

Commentaire CFDT :

Mis à part l'arbitrage sur la prévoyance, gagné grâce au poids politique de notre ministre, ce dernier perd tous les arbitrages devant Bercy ou la Fonction Publique. Ce revirement ne nous surprends donc pas. Ce que nous contestons, c'est cette « auto-censure » pratiquée par le SG qui semble être tétanisé par l'éventualité d'un arbitrage. En l'espèce, bien que ces taux soient parmi les plus bas de la Fonction Publique, ce n'est pas un argument suffisant. Non, Monsieur le Directeur, les Agences ne sont pas privilégiées et la coupe est pleine !

Limites de ce type de réunions informelles :

Ces réunions avaient vocation à combler l'absence d'une instance inter-Agences réclamée par toutes les OS.

Après un retour d'expérience de quelques années, nous en constatons la limite. L'absence des Directeurs d'Agences, ou de leurs représentants, ainsi que celle de la DRH du ministère, les seuls capables de répondre à nos demandes et questions, est éloquente. Le DEB reconnaît à demi mot cette analyse et seule la mise en place de cette instance inter-Agences nous permettra réellement de pouvoir porter nos revendications, notamment statutaires :

- La revalorisation du régime indemnitaire bloqué depuis 2012, avec l'augmentation du taux de la prime de base de 19 à 25%;
- Le développement des mobilités, avec la mise en place du « quasi-statut » des personnels de l'environnement, et la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), pour faciliter les mobilités de nos agents vers ces établissements. La CFDT ne se résigne pas au seul rôle de « financeur » dévolu aux Agences de l'Eau;
- La reprise des recrutements sur notre quasi-statut exclusivement et non sur des quasi-statuts « au rabais » comme semble l'envisager la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB).

Conclusion :

La CFDT déplore, encore une fois, l'incapacité de la DEB à porter clairement nos revendications devant le ministère et ne désespère pas d'ouvrir un chantier sur le statut qui, selon les propres termes de M. Blanchard, chef du bureau des Agences « n'est pas exorbitants par rapport au standard de la Fonction Publique ».

Ceci méritait d'être noté, tant la « mythologie » sur notre statut est tenace.

